

“ INSPIREZ-NOUS, ENGAGEZ-VOUS ! ”

LES HABITANTS S'IMPLIQUENT SUR LE TERRITOIRE • “ LA ROUTE DU MANS... AUTREMENT ” • LA SUZE-SUR-SARTHE, ROËZÉ-SUR-SARTHE

TERMINÉ | EN COURS | À VENIR

PRÉSENTATION

- Projet pilote porté par la Communauté de communes dans le cadre du Projet de territoire.
- Travail autour d'un axe dénommé la Route du Mans (1,2 km de voirie hors agglomération), et qui vise à faire évoluer les modes de vie, notamment les déplacements domicile / travail.
- Cible potentielle de salariés pouvant faire évoluer leurs pratiques de déplacement.
- Temps d'échanges avec les entreprises de l'axe, en réfléchissant aux freins et leviers. En parallèle, des attentes ont été exprimées par les entreprises pour travailler sur l'infrastructure et son aménagement.
- Décision d'un aménagement provisoire qui serait support de la co-construction avec les habitants et les entreprises. Aménagement mis en place en juin 2023 avec l'accompagnement du CEREMA.
- Temps d'évaluation collectif prévu à 6 mois, et à 1 an + temps d'animation et de sensibilisation.

SITUATION DE DÉPART

- Les mobilités, un des éléments centraux du projet de territoire avec une volonté de faire évoluer les modes de déplacement.
- L'axe de la route du Mans entre La Suze-sur-Sarthe et Roëzé-sur-Sarthe : pacifier les usages motorisés et ceux relevant des mobilités douces.
- Un axe fréquenté par les salariés des entreprises situées aux abords de la route, par les riverains : associer / concerter.
- Une maîtrise d'ouvrage communautaire en matière de voirie (1.2 km de route) associant d'autres partenaires : Pays, Pôle métropolitain.

OBJECTIFS ET MOTIVATIONS

- Faire évoluer les modes de vie, les pratiques de déplacement.
- Aller vers plus de sobriété.
- Développer les mobilités douces, notamment la pratique du vélo.
- Engager des coopérations avec les entreprises et les partenaires.
- Impliquer les citoyens (riverains, salariés, usagers...).

IMPLICATION CITOYENNE

Des usagers, des riverains, des salariés ont été sollicités au cours de la démarche :

- Organisation de plusieurs temps de rencontre avec les entreprises pour travailler avec les salariés usagers de l'axe – octobre à mars 2023.
- Organisation d'un atelier participatif ouvert aux riverains, habitants, salariés (environ 70 personnes présentes) – février 2023.
- Organisation de trois permanences (une dizaine de riverains) – mai-juin 2023.
- Temps inaugural – Venez à vélo ! - 19 juin 2023.
- Supports de communication communautaires et communaux pour partager le projet : magazine communautaire, réseaux, affiches ...
- Recueil des observations dans l'une des Communes concernées
- Et d'autres temps à venir...

ÉCHELLE DE PARTICIPATION CITOYENNE

AGIR ET CO-DÉCIDER ENSEMBLE

IMPLIQUER

SE CONCERTER

CONSULTER

INFORMER ET ASSOCIER



EFFETS POSITIFS ET POINTS D'AMÉLIORATION

Points positifs :

- Travail en co-construction avec les partenaires institutionnels et les entreprises : permet de mieux se connaître, d'engager un travail collectif.
- Temps d'implication avec les riverains / usagers : permet une meilleure appropriation des aménagements, sentiment d'être écouté.
- Une démarche peu coûteuse, qui permet de penser à la mise en place d'autres aménagements ailleurs, créé la possibilité de dupliquer.

Points d'amélioration :

- Trouver les ressorts pour faire primer l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel.
- Engager une dynamique plus collective où chacun prend part, en co-pilotage.
- La nécessité de sensibiliser et d'animer la dynamique.
- La nécessité d'anticiper le temps humain requis pour cet accompagnement.